

1771194	INFLUENZA AVIAIRE: MESURES D'APPLICATION DANS LA ZONE DE PROTECTION AALST	
Objectif Ce document décrit la zone de protection (3 km) délimitées autour de la contamination par la grippe aviaire hautement pathogène de type H5N1 dans une exploitation avicole à Aalst et les mesures qui s'appliquent dans ces zones.	Version date: 24.02.2023 numéro de version: 1 référence: 1771194 v1	
Annexes à ce document 1. Délimitation de la zone de protection Aalst 2. Inventaire	Matériel de référence - Règlement 2020/687 - AR du 5 mai 2008	Destinataires Tous

Délimitation

La délimitation de la zone de protection Aalst est reprise en annexe 1.

Mesures

Les mesures décrites dans le document 1717141 « Influenza aviaire: mesures dans une zone de protection » sont d'application dans la zone de protection Aalst. Ce document est disponible sur les pages internet de l'AFSCA: <http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.

Dérogations

À partir du 01.03.2023, les volailles d'abattage peuvent être enlevées dans les conditions prévues par la procédure 1720630 vers un abattoir pour un abattage logistique.

À partir du 01.03.2023, les œufs à couvrir peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1718531 vers un couvoir pour y être couvés dans des conditions contrôlées.

À partir du 01.03.2023, les œufs à couvrir peuvent être transférés dans les conditions prévues par la procédure 1663873 vers une casserie d'œufs pour y être transformés dans des conditions contrôlées.

Application

Cette instruction s'applique pour une durée indéterminée à partir du 24.02.2023.

annexe 1 DELIMITATION DE LA ZONE DE PROTECTION AALST

La zone de protection Aalst comprend (des parties) des communes de Aalst, Asse, Lebbeke, Merchtem et Opwijk.

Une carte détaillée et zoomable de la zone est disponible sur les pages internet de l'AFSCA:
<http://www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp>.



annexe 2 INVENTAIRE

INFLUENZA AVIAIRE – INVENTAIRE DES VOLAILLES – ZONE DE PROTECTION

A COMPLETER PAR LE DETENTEUR

1. DONNEES D'EXPLOITATION OU L'ELEVAGE

nom et prénom		téléphone	
adresse			
e-mail			
no de troupeau			

2. INVENTAIRE

espèce avicole détenues	nombre	type d'activités (indiquer)
poules		
canards		
oies		
dindes		
pintades		
perdrix		
faisans		
cailles		
ratites		
pigeons		
autres (préciser)		
total		

Fait à, le à h.

Signature du responsable